Plan Local d'Urbanisme

Révision POS en PLU
PROJET APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 FEVRIER 2012

4.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE
(plan de zonage, échelle 1/5000ème)

VILLE DE TOURNEFEUILLE

auat

grand toulouse COMMUNAUTE URBAINE

le grand toulouse
6, rue René-Leduc B.P. 35621
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

Tournefeuille

COMMUNE DE PLAISANCE-DU-TOUCH

COMMUNE DE COLOMIERS

COMMUNE DE TOULOUSE

COMMUNE DE CUGNAUX

extrait N°1

extrait N°2

extrait N°3

LEGENDE

Les zones et les secteurs

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer en application du L.130.1 du code de l'urbanisme

Les autres indications

- Emplacement réservé pour ouvrage public installation d'intérêt général ou espace vert
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir ou de cheminements à réaliser
- Accès ou voies futures à déterminer
- SMS — Servitude de mixité sociale au titre de l'article L 123-2b du code de l'urbanisme
- Courbes de bruit de l'aérodrome de Francazal
- Courbes de bruit de l'aéroport de BLAGNAC
- Zone de protection du bruit
  Voies classées bruyantes par arrêté préfectoral du 26 juillet 2000
- Périmètre de protection des monuments historiques

Prescriptions d'urbanisme en zone UA

- Implantation à l'alignement des voies et emprises publiques
- Implantation conformément aux extraits graphiques n°1, n°2 et n°3

Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L-123.1.5.7 du code de l'Urbanisme

- Plantations d'alignement à protéger ou à créer
- Bâti de caractère et petit patrimoine
- Sentiers cheminements piétonniers à protéger ou à créer
- Site d' intérêt paysager de la margelle de Garonne

Plan de Prévention des Risques Inondation du Touch aval

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

Plan de Prévention des Risques naturel dit de "sécheresse" concerne la totalité de la commune

Les zones concernées par l'application de l'article L.123.1.5.16 du code de l'urbanisme sont: UA, UB, UC, UD, 1AU et 2AU (Conformément au règlement défini à l'article 2 de chaque zone)

ECHELLE / 1:5000e

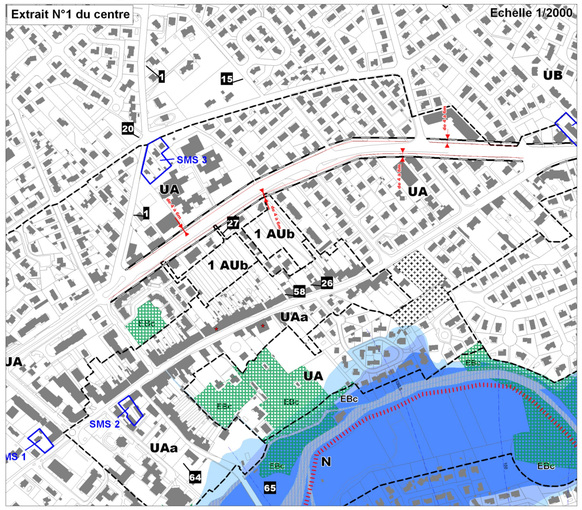
N

Implantation de 4 à 6m maximum de la limite de voirie bd Vincent Oriol

4 à 6m

Extrait N°1 du centre

Echelle 1/2000



I – VOIRIE (numérotation de 1 à 50)

Numérotation au PLU en cours	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (environ)
1	Elargissement de la RD 63 entre le boulevard Vincent Auriol et Colomiers	Conseil Général	2 000 m²
2	Voie du Canal de Saint Martory et aménagement du carrefour avec la RD 63	Conseil Général	20 000 m²
3	Déviation de la RD 24	Conseil Général	81 000 m²
4	Aménagement de deux carrefours et d'une voie nouvelle d'accès à Pierre Corneric depuis le chemin du Chandelier et le chemin du Peyrolle	C.U.G.T.	30 500 m2
5	Aire de retournement du chemin de Vallette bas sur RD 632	C.U.G.T.	350 m²
8	Aménagement d'un rond point Avenue F. Verdier	C.U.G.T.	350 m²
7	Elargissement impasse des Ecoirs et débouché sur la RD 63	C.U.G.T.	350 m²
8	Voie nouvelle de desserte et de désenclavement du quartier de l'Oiseau de la Tisnade (côté Est)	C.U.G.T.	700 m²
9	Elargissement du chemin Bordenave	C.U.G.T.	3 850 m²
10	Voie de raccordement de l'impasse Bordenave au chemin Bonnancie	C.U.G.T.	470 m²
11	Elargissement du Chemin de Grillou	C.U.G.T.	6 500 m²
12	Elargissement du Chemin de Courrouille	C.U.G.T.	1 020 m²
13	Elargissement du chemin du Chadellet	C.U.G.T.	4 500 m²
14	Elargissement du passage le long du Canal de Saint-Martory	C.U.G.T.	2 000 m2
15	Voie nouvelle de liaison de la rue du Vivrière et de la rue Jean Moulin	C.U.G.T.	2 000 m²
16	Déviation de la rue de Eugenie sur le Boulevard Eugenie Montel	C.U.G.T.	600 m²
17	Elargissement du chemin de la Vallette	C.U.G.T.	3 000 m²
18	Elargissement de la Rue Montagné	C.U.G.T.	2 200 m²
19	Elargissement du chemin de Peregens	C.U.G.T.	2 500 m²
20	Elargissement du carrefour rue Clément Ader et R.D. 63 (côté Nord)	C.U.G.T.	200 m²
21	Elargissement de la rue du Petit Train	C.U.G.T.	7 700m²
22	Elargissement du chemin de l'Arragnet (partie Sud)	C.U.G.T.	5 600 m²
23	Réaménagement du carrefour de croisement : chemin du Touch avec la R.D. 632	C.U.G.T.	300 m²
24	Carrefour de croisement chemin Peyrolle Marmilhat de Cheyssac	C.U.G.T.	600 m²
25	Carrefour de croisement chemin Ramelet Mourdiffue du Pont	C.U.G.T.	150 m²
26	Création d'un accès, sur la section n°UA/b entre « rte » village nord » depuis la rue Guillaume Dupuy	C.U.G.T.	7 070 m²
27	Création d'une voie d' accès Nord, au secteur 1AUb entre « rte » village nord » depuis le bd Vincent Auriol	C.U.G.T.	200 m²
28	Création d'une voie d'accès nord, au secteur 1AUb entre « rte » village nord » depuis la rue Guillaume Dupuy	C.U.G.T.	1 000 m²
	Total des emplacements réservés		170 800 m²

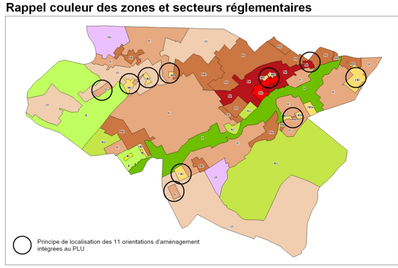
II – CHEMINS PIETONS ET CYCLABLES (numérotation de 51 à 89)

Numérotation au PLU en cours	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (environ)
51	Création de piste cyclable chemin Peyrolle	C.U.G.T.	6 000 m²
52	Piste cyclable sur l'axe R.D. 632 (trapèze entre le giratoire de Vitrolles et l'avenue du Touch)	C.U.G.T.	4 150 m²
53	Continuité du réseau vert sur le Touch (partie entre ch. Borgain et av.M. Lubiers)	C.U.G.T.	3 030 m²
54	Continuité du réseau vert du Touch à la RD 632	C.U.G.T.	1 500 m²
55	Piste cyclable chemin Ramelet Mourdi	C.U.G.T.	5 000m²
56	Aménagement d'une continuité piétonne d'accès depuis la rue de Vigoulet au square Pierre Lubiers	C.U.G.T.	1340 m²
57	Aménagement d'un accès piéton-cyclable vers la Ramée	C.U.G.T.	1 600 m²
58	Création d'un accès piéton relais au secteur centre ville 2AUb centre ville « village nord » depuis la rue Guillaume Dupuy et la rue d'une voie d'accès véhicules motorisés	C.U.G.T.	250 m²
	Total des emplacements réservés		27 990 m²

III – EQUIPEMENTS PUBLICS – ESPACES LIBRES OU VERTS –PARKINGS (numérotation de 61 à 89)

Numérotation au PLU en cours	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (environ)
61	Parc public, avenue Eugène Montel	Commune	19 530 m²
62	Parc public, chemin Saint-Pierre	Commune	29 690 m²
63	Espace vert de protection de la nappe phréatique au lieu-dit « Thau »	Commune	13 000 m²
64	Equipement administratif sous espace libellé	Commune	1 670 m²
65	Jardin des écrites à créer sur les espaces verts du touch	Commune	4 400 m²
	Total des emplacements réservés		65 330 m2

Rappel couleur des zones et secteurs réglementaires

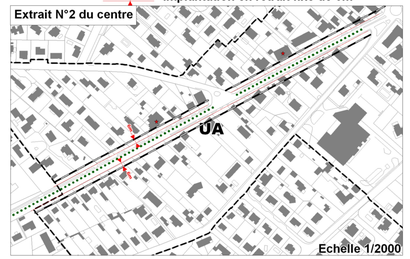


Principe de localisation des 11 orientations d'aménagement intégrées au PLU

Implantation en retrait fixe de 6m

6m

Extrait N°2 du centre

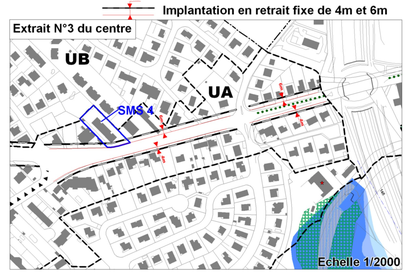


Echelle 1/2000

Implantation en retrait fixe de 4m et 6m

4m

Extrait N°3 du centre



Echelle 1/2000